**Les sacrements
Cours 2 – Novembre 2021**

**Des mystères aux sacrements : notion, forme et matière**

« Nous vous exhortons encore à ne pas laisser sans effet la grâce reçue de Dieu. Car, il dit dans l’Écriture : « Au moment favorable, je t'ai exaucé ; au jour du salut, je suis venu à ton secours (Isaïe 49,8). » Or, c’est maintenant le moment favorable, c’est maintenant le jour du salut. » (2 Co,1-2).

En grec, le mot de « mystère » (Mysterion) veut dire le projet de Dieu et introduit la notion de quelque chose de visible qui révèle la réalité cachée, invisible. Le mot « sacrement » (Sacramentum) était le serment militaire à l’empereur, serment ritualisé qui manifeste un engagement réciproque. Ainsi le sacrement est défini comme le signe efficace de la grâce. Nous allons nous pencher tout d’abord sur cette définition en regardant tour à tour ces 3 notions. Puis nous regarderons le rapport du sacrement et de la foi avant de regarder le sacrement dans une perspective eschatologique.

1. **Qu’est-ce que le sacrement ?**

* **Le sacrement comme signe visible de la grâce invisible**

« Mes frères, c'est cela que l'on appelle des sacrements : ils expriment autre chose que ce qu'ils présentent à nos regards. Ce que nous voyons est une apparence matérielle, tandis que ce que nous comprenons est un fruit spirituel. » (Saint Augustin – *Homélie pour les nouveaux baptisés*)
«Accedit verbum ad elementum et fit sacramentum » (La parole rejoint l’élément pour produire le sacrement) :
Saint Augustin va faire la théorie des sacrements avec cette formule célèbre. Il est le premier à utiliser le mot « signe », quelque chose d’exprimé qui va laisser une trace durable. Il définit le signe sacramentel comme un élément visible exprimant une réalité invisible. Dans un sermon sur le sacrement de l’autel aux enfants, Saint Augustin écrit « Otez la parole, c'est du pain, c'est du vin. Joignez-y la parole, et voilà un sacrement ». Le côté visible des sacrements est constitué de deux parties : un geste sensible et des paroles. L’action du sacrement sur l’homme se situe ainsi à deux niveaux : le signe touche son corps et la parole devient un objet de foi pour l’âme. Si Jean-Baptiste était la voix, qui passe donc, Jésus est la Parole, qui demeure. Nous avons donc d’un côté le signe (*signum tantum*) et de l’autre l’effet sacramentel (*res tantum).* Son analyse s’applique pleinement au baptême, avec l’eau (= le signe) et la grâce de devenir enfant de Dieu (= l’effet) ; mais elle aura du mal à enserrer les autres sacrements : quand est-il de la présence réelle dans l’eucharistie ?

Ainsi à la suite de saint Augustin, cette définition connaît nombre de variations. Isidore de Séville, par exemple, estompe la valeur du signe et met l’accent sur les richesses de vie divines cachées sous d’humbles réalités matérielles. Bérenger insiste au contraire sur le caractère sacré du signe. Ces recherches permettront, au Moyen-Âge, de transférer la qualification « sacrée » du signe au signifié. Le sacrement n’est plus un signe sacré mais le signe d’une réalité sacrée, le signe visible de la grâce invisible. Les Victorins (Guillaume de Champot, Hugues de Saint Victor) introduisent en plus du *signum tantum* et du *res tantum,* le *res sacramentum* qui souligne l’implication profonde de l’action salvatrice dans la réalité matérielle, sorte d’interconnexion entre la signe et la réalité produite, c’est-à-dire la réalité transformée. Cette distinction est précieuse pour parler de l’eucharistie. Nous y distinguerons le signe (consécration du pain et du vin), la réalité produite (le corps et le sang du Christ), le bienfait (union au Christ, vie avec lui, jusqu’à la vie éternelle). Nous y avons l’affirmation importante que le sacrement touche notre monde en profondeur, qu’il n’est pas un pur mot qui désigne une réalité inaccessible à nos sens. Le monde matériel est réellement vivifié par l’action du Christ dans le sacrement.

Saint Thomas d’Aquin utilise les concepts de forme et de matière d’Aristote pour décrire le sacrement. La forme est ce qui donne la consistance, le sens, par exemple l’absolution, la parole prononcée au baptême... La matière est la valeur de la chose, par exemple l’aveu des fautes et la contrition, l’eau qui coule…

Ainsi un peu avant le Concile de Trente, l’évolution sémantique est fixée : le sacrement est un rite sacré qui symbolise la réalité sainte qu’il procure.

* **L’efficacité des sacrements**

Déjà les rites de l’Ancienne Alliance étaient efficaces : le sang des sacrifices est efficace pour redonner la vie, le principe vital : dans le rite de Kippour, le sang recouvre le péché et cache l’horreur du péché devant Dieu.

Saint Ambroise dans sa catéchèse baptismale disait que lorsque le prêtre prononce « Ceci est mon corps », c’est la voix même de Jésus qui parle et manifeste son pouvoir créateur.

Catéchisme de l’Eglise catholique :
*Célébrés dignement dans la foi, les sacrements confèrent la grâce qu’ils signifient (cf. Cc. Trente : DS 1605 et 1606). Ils sont* ***efficaces*** *parce qu’en eux le Christ lui-même est à l’œuvre : c’est Lui qui baptise, c’est Lui qui agit dans ses sacrements afin de communiquer la grâce que le sacrement signifie. Le Père exauce toujours la prière de l’Église de son Fils qui, dans l’épiclèse de chaque sacrement, exprime sa foi en la puissance de l’Esprit. Comme le feu transforme en lui tout ce qu’il touche, l’Esprit Saint transforme en Vie divine ce qui est soumis à sa puissance. C’est là le sens de l’affirmation de l’Église (cf. Cc. Trente : DS 1608) : les sacrements agissent ex opere operato (littéralement : " par le fait même que l’action est accomplie "), c’est-à-dire en vertu de l’œuvre salvifique du Christ, accomplie une fois pour toutes. Il s’en suit que " le sacrement n’est pas réalisé par la justice de l’homme qui le donne ou le reçoit, mais par la puissance de Dieu " (S. Thomas d’A., s. th. 3, 68, 8). Dès lors qu’un sacrement est célébré conformément à l’intention de l’Église, la puissance du Christ et de son Esprit agit en lui et par lui, indépendamment de la sainteté personnelle du ministre.*

Face au Donatisme, l’Eglise affirme l’efficacité des sacrements quelle que soit la sainteté du ministre. « Si Judas baptise, c’est le Christ qui baptise » !

Saint Thomas d’Aquin cherche à identifier la cause efficiente : qu’est-ce qui fait qu’il a quelque chose ? L’agent principal est Dieu et l’agent secondaire le ministre. Il faut un consentement minimal qui est de ne pas faire obstacle à la grâce. Le sacrement est décrit par Saint Thomas comme le processus physique d’application de la grâce.
L’approche des pères de l’Eglise est plus contemplative en cherchant la cause formelle et à reproduire mystiquement ce que fait le Christ.

* **Les sacrements du salut – la Grâce**

Catéchisme de l’Eglise catholique :  *L’Église affirme que pour les croyants les sacrements de la Nouvelle Alliance sont nécessaires au salut (cf. Cc. Trente : DS 1604). La " grâce sacramentelle " est la grâce de l’Esprit Saint donnée par le Christ et propre à chaque sacrement. L’Esprit guérit et transforme ceux qui le reçoivent en les conformant au Fils de Dieu. Le fruit de la vie sacramentelle, c’est que l’Esprit d’adoption déifie (cf. 2 P 1, 4) les fidèles en les unissant vitalement au Fils unique, le Sauveur.*

Les sacrements ont deux effets : ils produisent la grâce qui rend l’homme capable d’accomplir la volonté de Dieu et ils marquent l’âme de l’homme du sceau du Christ. Saint Thomas affirme que le sacrement chrétien symbolise la sanctification de grâce comme actuellement exercée, et suscite notre engagement personnel dans l’œuvre de notre sanctification. « Le sacrement chrétien est le signe d’une réalité sainte qui sanctifie les hommes » (Saint Thomas d’Aquin, IIIa, q. 60). La vertu des sacrements vient spécialement de la passion du Christ puisque c’est par sa passion qu’il a délivré l’homme de ses péchés, péchés qui l’éloignent de Dieu. Par les sacrements, la vie divine irrigue notre être tout entier.

Par le sceau dont elle est marquée, l’âme est désignée pour recevoir ou transmettre aux autres ce qui concerne le culte divin. Seuls trois sacrements marquent l’âme du sceau du Christ : le baptême qui est la porte de tous les autres sacrements, la confirmation associée longtemps au baptême dans la même cérémonie et l’ordre qui mandate des hommes pour donner les sacrements.

1. **Les sacrements et la foi**
* **Seule la foi sauve ! La réforme**

Cette conception sera contestée radicalement par les réformateurs qui nient la vertu salutaire des sacrements. Ils ne peuvent pas causer la sanctification que seule la foi nous obtient. Calvin assure que les sacrements, certes, « sont pleins d’efficace quand l’Esprit Saint besogne par dedans », ils sont utiles pour augmenter la foi, pour aider à la conversion ou la contrition ; mais il est erroné de leur attribuer quelque vertu secrète : ils sont œuvres humaines. « Opinion pernicieuse qui promet la justice sans la foi, qui fait du sacrement comme la cause de la justice » (L’institution chrétienne, IV, 14, 7.14). Le sacrement est considéré comme « déclaratif » : il n’opère rien.
Face à cette délicate question de l’efficacité du sacrement et de la foi, le Concile de Trente (1547) donne une doctrine équilibrée : les sacrements contiennent la grâce, la signifient, la confèrent à ceux qui n’y mettent pas d’obstacle.
« Si quelqu’un dit que les sacrements de la Loi nouvelle ne contiennent pas la grâce qu’ils signifient ou qu’ils ne confèrent pas la grâce elle-même à ceux qui n’y mettent pas d’obstacle, comme s’ils n’étaient que les signes extérieurs de la grâce et de la justice reçue par la foi, et des marques de profession chrétienne par lesquelles les fidèles sont distingués des infidèles parmi les hommes : qu’il soit anathème. » (DS 1606)
Il faut noter que ces «canons » sont exprimés de façon négative, pour refuser les positions contestables. Si nous le remettons en forme positive : « Nous affirmons que les sacrements de la nouvelle Loi contiennent la grâce et qu’ils la communiquent à ceux qui n’y mettent pas d’obstacle. Ils ne sont pas les signes extérieurs de la grâce et de la justice reçue par la foi ».
Les canons tridentins ne développent pas beaucoup le symbolisme sacramentaire, ni la relation entre sacrements et foi, ni non plus la valeur cultuelle et sociale des sacrements, davantage mise en exergue par la Réforme.
Ce qui manque à la conception protestante, c’est que pour être sauvé, il faut que le Christ vienne rejoindre notre espace-temps : au moment de sa passion et de sa résurrection évidement, mais aussi aujourd’hui, pour nous. Le sacrement permet cette rencontre atemporelle, il vient accomplir dans notre histoire personnelle son salut, la Croix vient en tangence de notre vie et le salut nous rejoint : c’est maintenant que nous sommes sauvés.

* **Les sacrements de la foi**

*Catéchisme de l’Eglise catholique
Le Christ a envoyé ses Apôtres afin que " en son Nom, ils proclament à toutes les nations la conversion en vue de la rémission des péchés " (Lc 24, 47). " De toutes les nations faîtes des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit " (Mt 28, 19). La mission de baptiser, donc la mission sacramentelle, est impliquée dans la mission d’évangéliser, parce que* ***le sacrement est préparé par la Parole de Dieu et par la foi qui est consentement à cette Parole*** *: « Le Peuple de Dieu est rassemblé d’abord par la Parole du Dieu vivant... La proclamation de la Parole est indispensable au ministère sacramentel, puisqu’il s’agit des sacrements de la foi et que celle-ci a besoin de la Parole pour naître et se nourrir » (PO 4).
 " Les sacrements ont pour fin de sanctifier les hommes, d’édifier le Corps du Christ, enfin de rendre le culte à Dieu ; mais, à titre de signes, ils ont aussi un rôle d’enseignement.* ***Non seulement ils supposent la foi, mais encore, par les paroles et par les choses, ils la nourrissent, ils la fortifient, ils l’expriment ; c’est pourquoi ils sont dits sacrements de la foi "*** *(SC 59).****La foi de l’Église est antérieure à la foi du fidèle, qui est invité à y adhérer.*** *Quand l’Église célèbre les sacrements, elle confesse la foi reçue des Apôtres. De là, l’adage ancien : "Lex orandi, lex credendi " (ou : " Legem credendi lex statuat supplicandi ", selon Prosper d’Aquitaine [Ve siècle]). La loi de la prière est la loi de la foi, l’Église croit comme elle prie. La Liturgie est un élément constituant de la sainte et vivante Tradition (cf. DV 8).
C’est pourquoi aucun rite sacramentel ne peut être modifié ou manipulé au gré du ministre ou de la communauté. Même l’autorité suprême dans l’Église ne peut changer la liturgie à son gré, mais seulement dans l’obéissance de la foi et dans le respect religieux du mystère de la liturgie.
Par ailleurs, puisque les sacrements expriment et développent la Communion de foi dans l’Église, la lex orandi est l’un des critères essentiels du dialogue qui cherche à restaurer l’unité des chrétiens (cf. UR 2 et 15).*

* **Le sacrement fait grandir la foi et suppose la foi pour donner du fruit**

Le rite comporte un élément sacré et révélé à la seule foi. Ce rite a une relation essentielle à la sanctification du croyant. Le sacrement fait appel à la foi du sujet qui le reçoit et il suscite son engagement personnel dans la vie chrétienne, au sein de l’Église. Il ne faut pas réduire le sacrement à un effet mécanique. Le signe, pour être signe, doit être décodé, compris. Il suppose d’être reçu, de rejoindre notre expérience vitale pour être signifiant. A ce sujet, Saint Thomas d’Aquin cite Saint Augustin qui écrit « D’où vient à l’eau une si grande vertu qu’elle touche le corps et lave le cœur ? Ne lui vient-elle pas de la parole qui opère non parce qu’elle est dite mais parce qu’elle est crue ? ». (ST III, Question 60, Article 6). Ainsi, les fruits des sacrements dépendent aussi des dispositions de celui qui les reçoit. De même le sacrement portera plus de fruits si le ministre est plus saint.

Le sacrement introduit la grâce divine en nous et nous fait communier à la vie divine. Cette communion ne peut se réaliser que si notre liberté accepte, si nous disons comme Marie « fiat ». Les signes sont ambivalents : pour déchiffrer un signe, il faut le vouloir, accepter d’aller au-delà de la réalité immédiate. Cet aspect est un gage de notre liberté face à l’appel de Dieu. Si Dieu se présentait à nous dans la plénitude de sa gloire, notre adhésion serait-elle libre ? Accepter de déchiffrer les signes sacramentels, dans la foi, est un gage de notre possibilité de choisir.

La distance de l’être aimé, le fait qu’on ne puisse le saisir, permet le désir, la parole, c’est ce que nous apprennent les psychanalystes, alors que la fusion engendre la névrose. Cependant « le propre de l’amour divin, c’est de se donner vraiment et pas juste en parole » (Jean-Luc Marion). Dieu est amour et sa Parole est performative. Ainsi le sacrement établit la relation entre Dieu et l’homme par la parole, qui maintient la distance du Tout-Autre miséricordieux et, en même temps, par une « empreinte » qui fait demeurer en nous, au plus intime, la Grâce de Dieu et nous unit au Christ, union sans confusion, si nous l’accueillons dans la foi. Le sacrement du mariage est en cela éclairant.

1. **Les sacrements, anticipation du Royaume**
* **Les sacrements font l’Eglise, pour qu’elle soit épouse du Christ**

L’Église est née en même temps que les sacrements, à la Pentecôte. Mais aussi, elle naît des sacrements. Ce sont les sacrements, en particulier le baptême, qui la font exister, grandir (eucharistie), s’organiser (ordre), etc…...Elle naît dans les baptêmes qui lui donnent ses membres, qu’elle se régénère dans le pardon sans cesse renouvelé, qu’elle se fortifie et s’unifie dans le corps et le sang du Christ. L’Eglise est le premier sacrement signe et moyen de l’union des hommes entre eux et avec Dieu.

« Le Christ, élevé de terre, a attiré à lui tous les hommes ; ressuscité des morts, il a répandu sur ses disciples son Esprit vivifiant, et par lui il a constitué son Corps, qui est l’Église, comme **sacrement universel de salut** ; assis à la droite du Père, il est sans cesse à l’œuvre dans le monde pour conduire les hommes à l’Église et se les unir plus étroitement par elle, et les faire participer à sa vie glorieuse, en les nourrissant de son propre Corps et de son propre Sang. » (Vatican II - *Lumen Gentium §48*)

Le concile n’hésite donc pas à étendre la qualité de sacrement à l’ensemble de l’Église, réalité visible chargée de communiquer la réalité invisible de l’union à Dieu par le Christ. Signe efficace, car Dieu se révèle, se donne, il agit concrètement et cette œuvre parle à notre cœur et à notre intelligence. Signe qui devient un moyen quand on y entre.

* **Les sacrements nous configurent au Christ**

Les sacrements ne sont pas isolés, ils ne sont pas non plus la première étape. Ils sont des sommets, des points de tangence plus forts avec Dieu où Dieu vient à notre rencontre concrètement. Ils sont l’initiative de Dieu et l’accueil de notre part. Ils s’insèrent dans l’écrin de la liturgie. Par la liturgie, le Christ continue dans son Église, avec elle et par elle, l’œuvre de notre rédemption. Dans la célébration liturgique, l’Église est servante, à l’image de son Seigneur, l’unique " Liturge " (cf. He 8, 2 et 6), participant à son sacerdoce (culte), sa mission prophétique (annonce) et royale (service de charité). C’est donc à juste titre que la liturgie est considérée comme l’exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ, exercice dans lequel la sanctification de l’homme est signifiée par des signes sensibles et est réalisée d’une manière propre à chacun d’eux, dans lequel le culte public intégral est exercé par le Corps mystique de Jésus-Christ, c’est-à-dire par le Chef et par ses membres. Par suite, toute célébration liturgique, en tant qu’œuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l’Église, est l’action sacrée par excellence dont nulle autre action de l’Église ne peut atteindre l’efficacité au même titre et au même degré (SC 7). La liturgie est aussi participation à la prière du Christ, adressée au Père dans l’Esprit Saint. En elle toute prière chrétienne trouve sa source et son terme. Par la Liturgie, l’homme intérieur est enraciné et fondé (cf. Ep 3, 16-17) dans " le grand amour dont le Père nous a aimés " (Ep 2, 4) dans son Fils Bien-aimé. C’est la même " merveille de Dieu " qui est vécu et intériorisé par toute prière, " en tout temps, dans l’Esprit " (Ep 6, 18). Plus on s’ouvre, plus la Grâce fait progressivement son œuvre en nous, d’extérieur, elle devient intérieure. La liturgie et la vie de prière, tous les sacramentaux, facilitent l’ajustement de l’homme et de Dieu, ils préparent donc ces moments incandescents que sont les sacrements et permettent de les faire durer, de leur faire porter des fruits plus abondants. L’humanité chauffée par le Saint Esprit reçoit l’empreinte du Christ. « Jésus est venu pour qu’on vive les mystères », les états de vie du Christ (Dom Béranger).

Le dessein de Dieu s’inscrit dans la durée. Il a un aspect pédagogique, progressif. Notre vie de grâce, par les sacrements, sera, elle aussi, marquée par la durée. Parce que notre vie humaine est elle-même inscrite dans la durée, la grâce vient la modeler par des pas successifs. De plus, notre cœur est « *lent à croire* » et il lui faut bien des reprises pour qu’il s’ouvre le plus possible à la grâce. Mais surtout, l’évènement sauveur, unique et décisif, est tellement riche de sens et de possibilités qu’il ne peut être reçu d’un seul coup. Certes, tout nous est donné en Jésus, mais la foi par laquelle nous accueillons cette richesse ne peut se développer qu’à un rythme humain. Les sacrements sont alors là pour opérer en nous cette augmentation de la vie avec Dieu. En quelque sorte, ils sont l’armure, la colonne vertébrale de notre avancée spirituelle.

" Forces qui sortent " du Corps du Christ (cf. Lc 5, 17 ; 6, 19 ; 8, 46), toujours vivant et vivifiant, actions de l’Esprit Saint à l’œuvre dans son Corps qui est l’Église, les sacrements sont " les chefs-d’œuvre de Dieu " dans la nouvelle et éternelle Alliance.

* **Les sacrements anticipent le Royaume à venir**

Saint Thomas résume ainsi les différentes dimensions du signe sacramentel : " Le sacrement est le signe qui remémore ce qui a précédé, à savoir la passion du Christ ; qui met en évidence ce qui s’opère en nous par la passion du Christ, à savoir la grâce ; qui pronostique, je veux dire qui annonce à l’avance la Gloire à venir " (S. Th. 3, 60, 3)

En prenant la nature humaine, le Verbe de Dieu lui donne une réalité nouvelle, une élévation, une possibilité renouvelée d’accéder au surnaturel. L’Incarnation ouvre les temps eschatologiques, celui du profond renouvellement de notre nature humaine. Les sacrements, en ouvrant une perspective d’avenir, annoncent et opèrent cette transformation qui éclatera au grand jour à la résurrection générale.

L’Eglise a une signification eschatologique. Pour entrer dans la maison de Dieu, il faut franchir un seuil, symbole du passage du monde blessé par le péché au monde de la Vie nouvelle auquel tous les hommes sont appelés. L’Eglise visible symbolise la maison paternelle vers laquelle le peuple de Dieu est en marche et où le Père " essuiera toute larme de leurs yeux " (Ap 21, 4). C’est pourquoi aussi l’Eglise est la maison de tous les enfants de Dieu, largement ouverte et accueillante.

L’Eucharistie, éminemment, nous fait être au Ciel dès maintenant. La communion est préparée ou prolongée par l’adoration de Jésus, présent dans l’Eucharistie.

**Conclusion**

Dieu a visité son peuple tant par la longue attente du Messie que par la plénitude de sa présence en Jésus, son Fils. Cette visite s’actualise par ces gestes voulus par lui dans lesquels il nous fixe rendez-vous pour nous unir à lui.

*Catéchisme de l’Eglise catholique
L’Église célèbre le Mystère de son Seigneur " jusqu’à ce qu’il vienne " et que " Dieu soit tout en tous " (1 Co 11, 26 ; 15, 28). Dès l’âge apostolique la Liturgie est attirée vers son terme par le gémissement de l’Esprit dans l’Église : " Marana Tha ! " (1 Co 16, 22). La liturgie participe ainsi au désir de Jésus : " J’ai désiré d’un grand désir manger cette Pâque avec vous (...) jusqu’à ce qu’elle s’accomplisse dans le Royaume de Dieu " (Lc 22, 15-16). Dans les sacrements du Christ, l’Église reçoit déjà les arrhes de son héritage, elle participe déjà à la vie éternelle, tout en " attendant la bienheureuse espérance et l’avènement de la gloire de notre grand Dieu et Sauveur, le Christ Jésus " (Tt 2, 13). " L’Esprit et l’Épouse disent : Viens ! ... Viens, Seigneur Jésus ! " (Ap 22, 17. 20).*